



ENSEMBLE

RÉUSSISSONS
VOTRE ENTREPRISE



CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg

2.000 apprentis

1^{er} employeur au Luxembourg

Conquête de nouveaux marchés

Mode - Santé - Hvgaiène

Surtout une passion

L'Artisa

Des emplois

Facteur stabilisateur de l'économie luxembourgeoise

L'esprit d'entreprise

Construction

Savoir-faire

construit

20.000 emplois créés en 10 ans

Talents

Communication

Proximité

Service au client

6.000 entreprises

Maîtres Artisans

Dynamique

Exportation

80.000 emplois

Sous-traitant de l'industrie

passionnants

Technologie

Green jobs

Créativité

Producteur de biens et de services de consommation

Socialement responsable

Diversité des métiers

230 créations d'entreprises par an

Efficiace énergétique

Expérience

nat

L'excellence du Brevet de Maîtrise

Mécanique

Avenir!

Protection de l'environnement

Innovation

Des femmes et des hommes chefs d'entreprise

La formation des jeunes

Entreprises formatrices

Alimentation

Flexibilité

Secteur diversifié

Motivation

L'excellence du travail

Formation continue

Un secteur résistant à la crise

SOMMAIRE

L'ARTISANAT : ACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PAR EXCELLENCE	06
→ L'artisanat, pilier important de l'économie luxembourgeoise	07
→ L'artisanat, c'est...	08
→ L'artisanat, un secteur aux activités les plus diverses	10
<hr/>	
LA CHAMBRE DES MÉTIERS : REPRÉSENTANT INSTITUTIONNEL DE L'ARTISANAT	12
→ Le rôle, les activités et les missions de la Chambre des Métiers	13
→ L'Assemblée Plénière et le fonctionnement de la Chambre des Métiers	14
→ Les différents départements et services de la Chambre des Métiers	14
• Le département Contact Entreprise	14
• Le département Centre de Promotion et de Recherche (CPR)	15
• Le département Formation	16
• Le département Administration générale	16
• Le Service de Contrôle et de Réception du Bâtiment (SCRB)	16
<hr/>	
VOTRE CRÉATION D'ENTREPRISE NOUS CONCERNE	18
<hr/>	

VOTRE **DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE** AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS **22**

→ Financement et aides publiques	24
→ Développement de l'entreprise à l'étranger	24
→ Exploitation et environnement	24
→ Efficience énergétique/Énergies renouvelables	24
→ Fiscalité	25
→ Gestion du personnel	25
→ Engagement d'un apprenti	25
→ Formation des collaborateurs	25
→ Gestion juridique et commerciale	25
→ Innovation et nouvelles technologies	26
→ Label « Made in Luxembourg »	26
→ Marchés publics	26
→ Prestations de services au Luxembourg	26
→ Sécurité et santé au travail	27
→ Sécurité alimentaire	27

VOTRE **FORMATION** AU CENTRE DE NOTRE ATTENTION **28**

→ Formation initiale ou Apprentissage	30
→ Formation menant au Brevet de Maîtrise	31
→ Formation continue	32

LA CHAMBRE DES MÉTIERS : **LIEU DE RENCONTRE** ET D'ÉCHANGE **34**

RESTEZ INFORMÉ : CDM.LU - LE PORTAIL DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS **36**

L'ARTISANAT

ACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PAR EXCELLENCE

L'artisanat est au cœur de l'économie luxembourgeoise.
Acteur majeur de l'économie et de la société luxembourgeoise,
l'artisanat a encore gagné en importance ces dernières années.



L'ARTISANAT, PILIER IMPORTANT DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE

Constitué de 6.000 PME et représentant 21% des entreprises du Grand-Duché, l'artisanat offre à quelque 80.000 personnes des **emplois stables et passionnants**. Ainsi, une personne sur cinq est occupée par l'artisanat, ce qui fait de lui le **premier employeur** du Luxembourg. Son importance grandissante pour le marché du travail national est documentée par les 20.000 emplois créés durant la dernière décennie, ce qui correspond à une croissance moyenne annuelle de 3,5%, comparée à celle de 2,6% pour l'emploi total du pays. L'artisanat réalise un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards d'euros et contribue pour plus de 10% au PIB national.

L'artisanat offre à quelque 2.000 apprenti(e)s une formation qualifiante, ce qui fait de lui le **formateur de choix** de l'économie luxembourgeoise. Ces apprenti(e)s, jeunes et adultes, termineront leur formation muni(e)s d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) ou d'un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP), qui leur donneront plus de chances sur le marché de l'emploi. En effet, 90% de ces jeunes trouveront immédiatement un emploi qualifié après leur réussite à l'examen ou poursuivront leurs études. 65% trouveront leur emploi auprès de leur patron formateur.

L'ARTISANAT C'EST...

LA DIVERSITÉ

L'artisanat est le secteur économique le plus diversifié de l'économie luxembourgeoise. La diversité réside dans la variété de l'offre de ses **produits** et **prestations**, dans l'étendue de ses **compétences** et dans la provenance de ses **collaborateurs**.

LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE

Chacun de nous consomme et utilise quotidiennement des produits fabriqués et des services prestés par les entreprises artisanales : qu'il s'agisse du croissant de notre petit-déjeuner, de la coupe de cheveux, de la rénovation du logement avec l'installation solaire sur le toit ou de la révision et réparation de notre voiture. L'artisanat fait fonctionner l'industrie et les autres secteurs économiques en réalisant la maintenance de leurs équipements ou en participant à leur chaîne de valeur productive en tant que **sous-traitant**. À travers les métiers d'art, de la communication, du multimédia et du spectacle, les entreprises artisanales sont des acteurs importants dans le domaine culturel et créatif.

LA DIVERSITÉ DE SES COLLABORATEURS

L'origine des chefs d'entreprises et des salariés de l'artisanat est aussi diversifiée que celle de la population. Cette variété se compose de travailleurs résidant en France, en Allemagne et en Belgique et d'étrangers **immigrés** habitant le Grand-Duché. En occupant autant d'étrangers, l'artisanat constitue un, sinon le plus important **vecteur d'intégration** pour la société nationale. Les travailleurs non luxembourgeois constituent aujourd'hui 85% de l'emploi artisanal contre 75% il y a vingt ans.

LA DIVERSITÉ DES COMPÉTENCES

L'artisanat occupe bon nombre de travailleurs manuels **compétents et parfaitement qualifiés**. 10% de ces personnes sont diplômées du Brevet de Maîtrise, 43% disposent d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (CATP/DAP) et 27% ont acquis leurs compétences par expérience professionnelle.

Mais l'artisanat est encore trop souvent perçu comme un secteur économique à dominante de travail **manuel**. Or, le secteur est en mutation et les profils de main-d'œuvre sont en constante évolution. Le secteur emploie des collaborateurs de plus en plus qualifiés, et une part croissante du personnel exerce un travail de « type **intellectuel** ». Ainsi, l'artisanat occupe de plus en plus d'ingénieurs, de comptables ou d'informaticiens.

Grâce à une offre de formation continue de la Chambre des Métiers spécifiquement adaptée aux besoins des entreprises, les compétences et les qualifications tant manuelles qu'intellectuelles de leurs collaborateurs sont constamment mises à jour.

LA PROXIMITÉ

Enraciné au niveau régional et local, l'artisanat est proche de ses clients et de ses fournisseurs. C'est surtout cette proximité, qui constitue son capital le plus précieux et qui fait de l'artisanat un **facteur stabilisateur pour l'économie régionale et locale**. L'artisanat est attaché à sa région et il couvre les besoins fondamentaux des consommateurs en produits et services, dans les agglomérations urbaines et les villages. Par cet approvisionnement régional et local souvent individualisé et largement créatif, l'artisanat élève substantiellement la qualité de vie des consommateurs. L'artisanat est par ailleurs le fournisseur et le prestataire de choix pour les autres acteurs économiques de la région ou pour les collectivités locales.

L'OFFRE D'EMPLOIS LOCAUX

L'artisanat est le **formateur local** des jeunes en les préparant à la vie professionnelle. De ce fait, il stabilise les structures économiques et sociales en offrant aux habitants sur place du travail, des revenus, un avenir professionnel et, par conséquent, des perspectives de vie positives. Dans les régions rurales, les entreprises artisanales sont souvent les **employeurs** les plus importants. L'important ancrage de l'artisanat dans sa région ou sa localité signifie une évolution stable du pouvoir d'achat et des effets durables sur le marché de l'emploi.

L'AVENIR

Tourné vers l'avenir, l'artisanat transmet non seulement son **savoir** et ses compétences à la génération future, mais aussi ses **entreprises**. Pour cette raison, l'artisan préserve les ressources de sa propre entreprise et de la communauté, et ses actions sont guidées méthodiquement par les principes de **durabilité** ou de soutenabilité. En période de changement climatique, il offre des solutions pour utiliser de façon efficace les ressources rares, telle l'énergie. Il ne s'oriente pas systématiquement vers le court terme, comme d'autres secteurs économiques. Ainsi beaucoup de décisions de gestion des chefs d'entreprises sont prises à partir d'un réflexe de **responsabilité** envers leurs **successeurs**, souvent leurs enfants ou petits-enfants, et envers leurs **collaborateurs**. Au même titre, l'artisan responsable cherche de nouvelles opportunités d'affaires à l'exportation au-delà des frontières.

L'action durable et responsable de l'artisanat se découvre encore dans la préservation, l'entretien, le renouvellement systématique et dans sa transmission continue des **connaissances** et **compétences** à la génération future par une formation professionnelle et pratique qu'est l'apprentissage.

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES RARES

Tout le développement durable dans l'artisanat se démontre par le fonctionnement en cycle de l'activité. Les matières premières proviennent de la région et sont utilisées de façon optimale; les produits finis sont vendus dans la région. Beaucoup d'activités typiquement artisanales consistent dans la réparation et la maintenance de produits durables. L'artisanat est l'acteur principal de **l'efficacité énergétique** par la prestation d'assainissements énergétiques et la mise en œuvre des **énergies renouvelables**.

L'INNOVATION

La performance innovante de l'artisanat a beaucoup de facettes. Elle ne se mesure que rarement aux brevets déposés et aux dépenses de recherche et de développement. Les produits de l'artisanat portent souvent en eux un caractère innovant de par leur nature **individualisée**. Souvent l'artisanat donne des impulsions à l'industrie pour le développement de nouvelles technologies et d'améliorations de méthodes.

“Employant **une personne sur cinq** au Luxembourg, l'artisanat est **au cœur de l'économie** du pays”



L'ARTISANAT, UN SECTEUR AUX ACTIVITÉS LES PLUS DIVERSES

ALIMENTATION

LISTE A

- Boulanger-pâtissier
- Boucher
- Traiteur

LISTE B

- Fabricant de glaces, de gaufres et de crêpes
- Meunier
- Chevillard-abatteur de bestiaux
- Fabricant de salaisons et de tripes

MODE, SANTÉ & HYGIÈNE

LISTE A

- Opticien-optométriste
- Audio-prothésiste
- Prothésiste dentaire
- Orthopédiste-cordonnier-bandagiste
- Podologue
- Coiffeur
- Esthéticien

LISTE B

- Styliste
- Retoucheur de vêtements
- Nettoyeur à sec-blanchisseur
- Cordonnier-réparateur
- Pédicure
- Manucure-maquilleur
- Horloger
- Bijoutier-orfèvre
- Mécanicien de matériel médico-chirurgical

MÉCANIQUE

LISTE A

- Mécanicien en mécanique générale
- Armurier
- Mécanicien de machines et de matériel industriels et de la construction
- Mécatronicien d'autos et de motos
- Constructeur-réparateur de carrosseries
- Bobineur

- Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- Exploitant d'auto-école
- Expert en automobiles

LISTE B

- Affûteur d'outils
- Forgeron
- Constructeur-réparateur de bateaux
- Réparateur de machines domestiques, de jeux et d'automates
- Maréchal ferrant
- Galvaniseur
- Entrepreneur de traitement de surfaces métalliques
- Loueur de taxis et de voitures de location
- Loueur d'ambulances
- Exploitant d'une station de services pour véhicules
- Vulcanisateur
- Débosseleur-peintre de véhicules
- Chaudronnier-constructeur de réservoirs et de pièces en tôle

CONSTRUCTION

LISTE A

- Entrepreneur de construction et de génie civil
- Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité
- Installateur chauffage-sanitaire-frigoriste
- Électricien
- Menuisier-ébéniste
- Entrepreneur de constructions métalliques
- Installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention
- Charpentier-couvreur-ferblantier
- Carreleur-marbrier-tailleur de pierres
- Peintre-plafonneur-façadier

LISTE B

- Entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé
- Entrepreneur de forage et d'ancrage
- Entrepreneur paysagiste
- Fumiste
- Confectionneur de chapes

- Installateur d'enseignes lumineuses
- Recycleur d'équipements électriques et électroniques
- Poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets
- Entrepreneur de pompes funèbres
- Fabricant-poseur de volets et de jalousies
- Fabricant de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation
- Constructeur de fours de production
- Installateur de mesures de sécurité en altitude
- Ramoneur-nettoyeur de toitures
- Monteur d'échafaudages
- Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués
- Poseur de systèmes de protection solaire
- Nettoyeur de bâtiments et de monuments
- Vitrier-miroitier
- Constructeur-poseur de cheminées et de poêles en faïences
- Décorateur d'intérieur

COMMUNICATION, MULTIMÉDIA & SPECTACLE

LISTE A

- Installateur d'équipements électroniques
- Installateur de systèmes d'alarme et de sécurité
- Imprimeur-sérigraphe

LISTE B

- Exploitant d'un atelier graphique
- Relieur
- Photographe
- Cartonnier
- Opérateur de son
- Fabricant-réparateur d'instruments de musique
- Accordeur d'instruments de musique
- Opérateur de lumière et d'éclairage
- Réalisateur de décors de théâtre, de cinéma et de télévision
- Maquettiste

ACTIVITÉS ARTISANALES DIVERSES

LISTE A

- Instructeur de natation

LISTE B

- Activités artisanales travaillant le bois
 - Peintre-laqueur sur bois
 - Encadreur
 - Sculpteur-tourneur sur bois
- Activités artisanales travaillant le métal
 - Graveur
 - Repousseur sur métaux
 - Étameur
 - Fondeur d'art
 - Fabricant d'articles de fausse bijouterie
 - Ferronnier d'art
 - Activités artisanales d'art diverses travaillant le métal
- Activités artisanales travaillant les minéraux
 - Souffleur de verre
 - Tailleur-graveur sur verre et cristal
 - Potier-céramiste
 - Émailleur
 - Vitrier d'art
 - Sculpteur de pierres
 - Mosaïste
 - Activités artisanales d'art diverses travaillant les minéraux
- Activités artisanales travaillant les fibres
 - Tisserand
 - Lissier
 - Brodeur
 - Tricoteur
 - Activités artisanales d'art diverses travaillant les fibres
- Activités artisanales travaillant les matériaux divers
 - Fabricant de jouets et d'objets de souvenirs
 - Constructeur de cierges et bougies
 - Cirier
 - Rempailleur-vannier
 - Fabricant de fleurs artificielles
 - Fabricant d'ornements d'église
 - Relieur d'art
- Fleuriste

LA CHAMBRE DES MÉTIERS

**REPRÉSENTANT INSTITUTIONNEL
DE L'ARTISANAT**

En tant que chambre professionnelle à base électorale et personne morale de droit public regroupant les entreprises du secteur de l'artisanat telles que définies par la Loi, la Chambre des Métiers est le représentant institutionnel des PME artisanales qui la composent, avec comme mission centrale la défense des intérêts de ce secteur important de l'économie luxembourgeoise auprès du pouvoir politique et public.



LE RÔLE, LES ACTIVITÉS ET LES MISSIONS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Créée en 1924, la Chambre des Métiers est actuellement régie par la Loi du 2 septembre 2011 **portant réorganisation de la Chambre des Métiers et ses règlements grand-ducaux d'exécution.**

La Chambre des Métiers dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative.

Actuellement, la Chambre des Métiers représente **6.000 entreprises** représentant 20% du total des salariés au Luxembourg, 10% du PIB et 3% des investissements.

LES MISSIONS CLÉS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Les missions, fixées par la Loi, s'articulent autour des cinq axes suivants :

1. Intervention dans la procédure législative et réglementaire par la rédaction d'avis
2. Promotion de l'esprit d'entreprise, de la création et du développement d'entreprise
3. Participation dans la conception et l'organisation de la formation professionnelle initiale, du Brevet de Maîtrise et de la formation continue
4. Prestataire de services aux entreprises et au public
5. Acteur de réflexion sur des sujets intéressant les PME et la société luxembourgeoise

LA CHAMBRE DES MÉTIERS

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

L'Assemblée Plénière de la Chambre des Métiers est composée de 24 membres élus pour 5 ans, auxquels s'ajoutent trois membres désignés par la Fédération des Artisans.

Les membres élus se regroupent en six sections, issues des six groupes électoraux, à savoir :

1. LA SECTION ALIMENTATION
2. LA SECTION MODE, SANTÉ, HYGIÈNE
3. LA SECTION MÉCANIQUE
4. LA SECTION CONSTRUCTION, GROS ŒUVRE, PARACHÈVEMENT
5. LA SECTION CONSTRUCTION, ÉQUIPEMENT TECHNIQUE
6. LA SECTION COMMUNICATION, MULTIMÉDIA, ART ET AUTRES ACTIVITÉS

L'Assemblée Plénière est l'organe de décision souverain de la Chambre des Métiers et représente l'ensemble de ses ressortissants.

L'Assemblée Plénière désigne dans sa réunion constituante le Président et deux Vice-présidents. En outre, chaque section désigne en son sein un porte-parole.

Le Président, les deux Vice-présidents et les porte-parole composent le Comité de la Chambre des Métiers. Le Comité assure la mise en œuvre des missions attribuées à la Chambre des Métiers par la Loi et celles lui étant déléguées par l'Assemblée Plénière.

Le Directeur général exécute les décisions de l'Assemblée Plénière et celles du Comité. Il dirige les différents départements et services de la Chambre des Métiers et préside le Comité de direction.

LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS ET SERVICES DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

La Chambre des Métiers est composée de 5 départements. Ces départements sont accompagnés dans leur politique de communication par le service Communication et Relations publiques et dans l'organisation au niveau informatique par le service Informatique.

LE DÉPARTEMENT CONTACT ENTREPRISE

Contact Entreprise est **un guichet unique à l'attention des personnes qui ont besoin d'assistance dans les procédures administratives** auxquelles elles se voient confrontées dans le cadre de la création et du développement de leur entreprise ainsi que dans l'accès aux marchés de la Grande Région.

Contact Entreprise fait partie du réseau luxembourgeois des guichets uniques mis en place dans le cadre de la Directive Services. Ce réseau est constitué de deux guichets uniques « physiques » que sont Contact Entreprise de la Chambre des Métiers et l'Espace Entreprise de la Chambre de Commerce ainsi que du guichet unique virtuel du Gouvernement « De Guichet » www.guichet.lu auquel les deux premiers sont rattachés.

En dehors du soutien dans les seules procédures administratives, Contact Entreprise propose un **conseil et une assistance personnalisés** aux personnes tentées par l'indépendance, sans oublier les entreprises établies confrontées à des problèmes ou qui souhaitent se développer.



LES MISSIONS DE CONTACT ENTREPRISE SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

- Le conseil et l'assistance personnalisés en matière de **droit d'établissement**, d'aides et de financements publics
- Le conseil et l'assistance en matière de **transmission d'entreprise**
- Le conseil en **matière juridique** (droit du travail, droit commercial, recouvrement de créances, droit de la construction...)
- Le soutien actif aux entreprises souhaitant prester leurs services dans la **Grande Région** et sur d'autres **marchés étrangers**
- L'organisation régulière de **campagnes de sensibilisation** et d'information (conférences, manifestations, documentation...)
- **L'affiliation** des ressortissants à la Chambre des Métiers et la **gestion du répertoire** des ressortissants
- **L'interlocuteur privilégié** pour les entreprises étrangères prestataires de services au Luxembourg

Contact Entreprise représente les intérêts des entreprises auprès des administrations compétentes et siège à ce titre dans les commissions statuant sur l'octroi des autorisations d'établissement, sur l'attribution des aides étatiques ou encore sur les autorisations de séjour et les permis de travail.

À côté de sa fonction de «Guichet Métiers», Contact Entreprise contribue par ailleurs sur le plan national à la **définition des grandes lignes de la politique en matière de l'accès à l'indépendance et de la reconnaissance des qualifications professionnelles**. Il est par ailleurs actif dans la promotion de l'esprit d'entreprise.

Contact Entreprise participe également de manière active au **processus législatif et réglementaire** touchant de près ou de loin aux questions de la création/transmission d'entreprises ainsi qu'aux questions juridiques.

LE DÉPARTEMENT CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE (CPR)

Le Centre de Promotion et de Recherche a pour mission de développer et de promouvoir le développement de l'artisanat et des PME dans un monde en perpétuelle évolution.

LES MISSIONS DU CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

- **L'analyse et la prise de position** sur des sujets ayant un impact sur les PME par ex. dans le domaine technologique, économique, de l'innovation, de la sécurité alimentaire
- L'établissement **d'études et d'analyses** (enquête de conjoncture, statistiques sur l'artisanat, études inter-entreprises...)
- **La promotion du savoir-faire artisanal** par l'organisation d'événements ou de labels de qualité (Prix de l'innovation dans l'artisanat, Energie fir d'Zukunft+...)
- L'organisation de **conférences** thématiques
- Le **conseil et l'assistance** personnalisés
- La **coordination des travaux** et projets transnationaux au niveau du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Le Centre de Promotion et de Recherche contribue, sur le plan national et européen, à la **définition des grandes lignes de la politique économique** et intervient sur d'autres sujets essentiels pour l'artisanat et les PME (la simplification administrative, la responsabilité sociale des entreprises ou encore la performance énergétique et les énergies renouvelables...).

Enfin, le Centre de Promotion et de Recherche participe de manière active au **processus législatif et réglementaire** touchant de près ou de loin aux questions économiques, fiscales et technologiques.

LA CHAMBRE DES MÉTIERS

LE DÉPARTEMENT FORMATION

Le département Formation assure la mise en œuvre de la politique de formation de la Chambre des Métiers. Il contribue au développement du secteur de l'artisanat et de ses entreprises, notamment en promouvant les métiers de l'artisanat dans la société et auprès des jeunes et en fournissant aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT FORMATION SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

- La **promotion des métiers** technico-manuels et de la « carrière artisanat »
- La **définition des métiers**, des profils professionnels et des programmes et contenus des formations (Formation initiale, Brevet de Maîtrise, Formation continue)
- **L'attribution et la gestion du droit de former** des apprentis, la **formation des patrons formateurs** et des tuteurs en entreprise et l'organisation de campagnes de déclaration de postes d'apprentissage
- La **gestion et le suivi des patrons formateurs et des apprentis** (contrats d'apprentissage), la surveillance de l'apprentissage et des relations patron-apprenti
- La conception, le développement et l'organisation de la formation du **Brevet de Maîtrise**, cours et examens
- La **conception**, le développement et l'organisation des **cours de Formation continue**, technologie et management
- La réalisation de **formations sectorielles** sur mesure, notamment dans les domaines de l'énergie, de la sécurité, du respect d'obligations légales particulières
- Un conseil et une **assistance personnalisés** en matière de carrière professionnelle, de formation et d'aides financières à la formation

Le département Formation contribue, sur le plan national, à la définition des grandes lignes de la politique en matière d'orientation et de formation professionnelles. Il participe de manière active au processus législatif et réglementaire touchant de près ou de loin aux questions de l'éducation et de la formation.

Finalement, le département Formation défend les intérêts du secteur de l'artisanat et la cause de la formation dans l'artisanat dans pas moins de 40 organismes et commissions sur le plan national, régional et européen.

LE DÉPARTEMENT ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Une mission centrale du département consiste à assurer **la gestion administrative, financière et celle des ressources humaines de la Chambre des Métiers**. À ce titre, il gère le rôle des cotisations et s'occupe de la perception des cotisations.

Le département Administration Générale organise la réception et l'accueil des visiteurs et clients de la Chambre des Métiers et il est responsable de la gestion et de la sécurité de l'ensemble des infrastructures de la Chambre des Métiers.

LE SERVICE DE CONTRÔLE ET DE RÉCEPTION DU BÂTIMENT (SCRB)

Ce service assure le contrôle et la réception des installations de chauffage au mazout, des installations de chauffage au gaz, des installations de climatisation et de réfrigération ainsi que des installations de collecte d'eau de pluie.

Disposant de compétences pointues et d'une longue expérience dans le domaine des installations techniques, le SCRB conseille quotidiennement les entreprises et les utilisateurs dans la résolution des problèmes techniques susceptibles de se poser.

“Chaque département
a pour mission **de vous
aider concrètement**
pour que **votre entreprise
soit une réussite**”





VOTRE CRÉATION D'ENTREPRISE

NOUS CONCERNE...





La création d'entreprise est un défi majeur qui nécessite une préparation minutieuse. Pour réaliser son projet d'entreprise, le futur dirigeant est amené à prendre des décisions et à faire ses choix en fonction de considérations juridiques, fiscales et sociales, sans oublier ses propres ambitions et aspirations.

CONTACT ENTREPRISE vous accompagne par un conseil et une assistance personnalisés dans l'accès aux activités artisanales et commerciales (autorisation d'établissement), dans le financement, dans le droit du travail et la sécurité sociale, dans le choix de la forme juridique et par la prise en charge des formalités administratives.



VOTRE CRÉATION D'ENTREPRISE

LA PANOPLIE DE SERVICES OFFERTS PAR CONTACT ENTREPRISE :

- La prise en charge de la **demande d'autorisation d'établissement**
- L'inscription au **Registre de Commerce et des Sociétés**
- La **déclaration initiale** auprès de l'**Administration de l'Enregistrement et des Domaines**
- L'inscription auprès de l'**Administration des Contributions directes**
- La demande d'agrément auprès de la **Caisse Nationale de Santé**
- Le **soutien dans l'introduction de demandes** de reconnaissances des qualifications professionnelles
- Le soutien pour l'introduction de **demandes d'aides loi-cadre** classes moyennes
- La simulation d'un **business plan** pour des activités de faible envergure
- La mise à disposition de **modèles-types** et de **fiches thématiques**
- La délivrance de **documents officiels** (carte d'affiliation, attestation UE...)
- L'affiliation à la **Chambre des Métiers**

La transmission d'entreprise est un passage crucial dans la vie de chaque entreprise qui doit être anticipée et préparée en amont. **CONTACT ENTREPRISE** gère une bourse d'entreprise, plateforme pour les personnes à la recherche d'un successeur et pour celles intéressées à reprendre une entreprise existante.

PARMI LES SERVICES OFFERTS PAR LA BOURSE D'ENTREPRISE FIGURENT NOTAMMENT :

La publication d'annonces anonymes consultables sur le site www.bourse-entreprises.lu

La mise en contact entre les entreprises à céder et les repreneurs potentiels

Une assistance et un conseil personnalisés

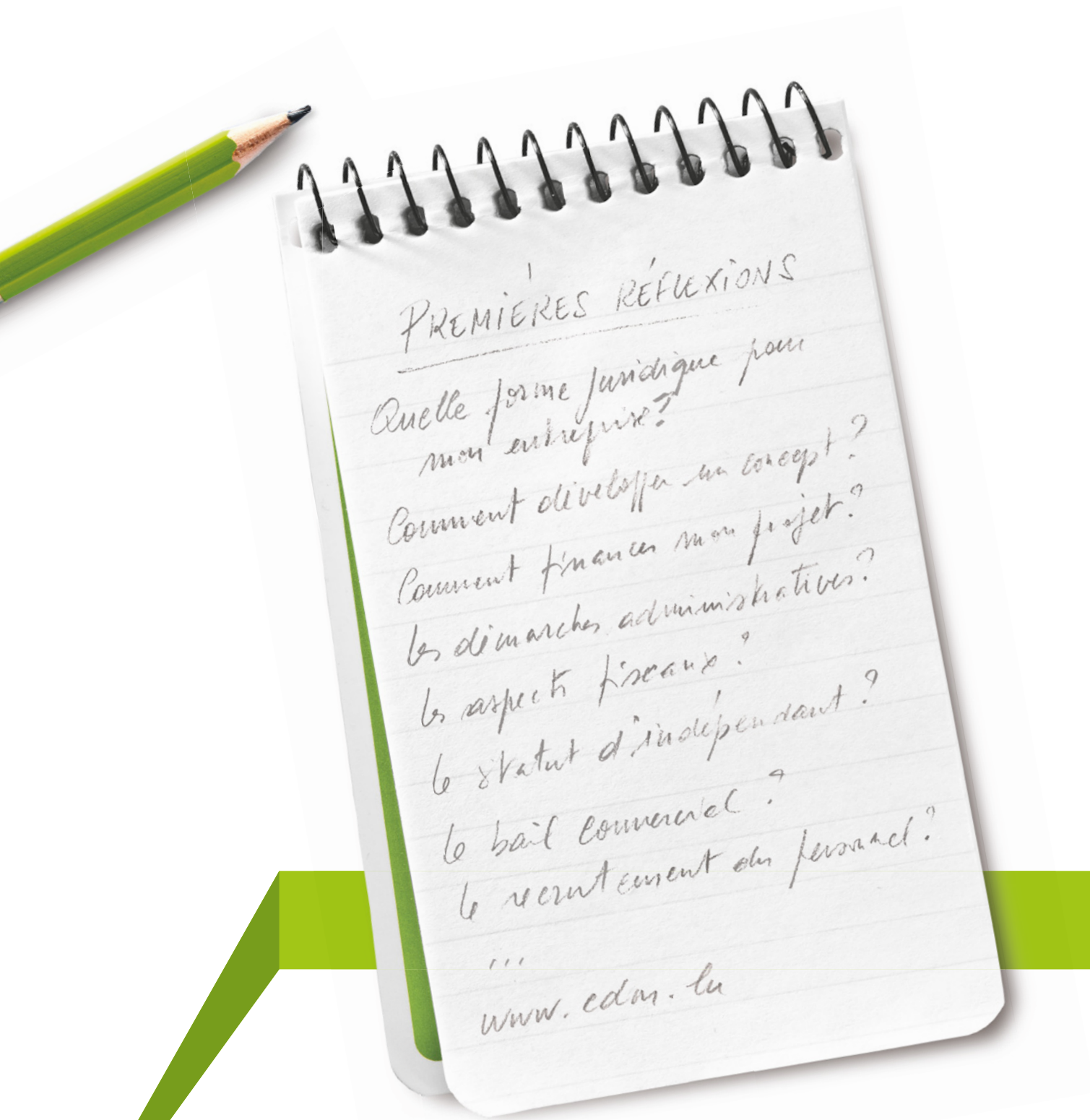
La mise à disposition d'une brochure dédiée à la reprise/transmission d'entreprise

Que ce soit la création ou la transmission/reprise d'une entreprise, le volet du financement est très important. L'obtention d'un crédit est souvent difficile et les garanties personnelles ou réelles s'avèrent souvent insuffisantes, de sorte que la réalisation du projet peut être menacée.

Un cautionnement de la **Mutualité des PME (MPME)** fournit à l'entrepreneur un outil important pour soutenir sa demande de crédit. La MPME est une institution d'aide mutualiste en faveur des ressortissants de la Chambre des Métiers, dont celle-ci est actionnaire de référence pour tous les investissements de création ou de développement d'entreprises.

Les conseillers de **CONTACT ENTREPRISE** vous fournissent des informations pratiques sur les différentes aides et financements publics qui existent au Luxembourg.





PREMIERES REFLEXIONS

- Quelle forme juridique pour mon entreprise?
- Comment développer un concept?
- Comment financer mon projet?
- les démarches administratives?
- les aspects fiscaux?
- le statut d'indépendant?
- le bail commercial?
- le recrutement du personnel?
- ...
- www.edas.lu

“**Des conseils** pour vous permettre de prendre **les bonnes décisions** au bon moment”

LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS





Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil personnalisés dans le domaine économique, juridique, technologique ou de la prestation de services à l'étranger. Vous voulez innover ou vous recherchez de nouveaux moyens pour développer votre entreprise. Vous êtes intéressé par des conférences ou des

manifestations sur des sujets qui vous concernent. CONTACT ENTREPRISE, le CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE et le DÉPARTEMENT FORMATION sont à votre service pour vous aider et vous guider.



LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

FINANCEMENT ET AIDES PUBLIQUES

Toutes les entreprises qui envisagent des investissements ayant trait à la création, la reprise, l'extension, la modernisation et la rationalisation d'entreprises **peuvent bénéficier des aides et régimes d'aides**, dans la mesure où elles se conforment aux conditions prévues par la loi-cadre ou les règlements grand-ducaux y relatifs et, surtout, à condition de disposer d'une autorisation d'établissement.

L'entreprise doit être sainement gérée et s'insérer dans la structure des activités économiques du pays, donc être légalement établie sur le territoire du Grand-Duché. Il importe aussi que l'exploitant soit l'investisseur et donc le demandeur d'une aide étatique.

CONTACT ENTREPRISE vous fournit une assistance dans le cadre de vos projets d'investissements.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE À L'ÉTRANGER

La Chambre des Métiers soutient les entreprises qui souhaitent s'investir sur des marchés à l'étranger, et ce par le biais :

- d'informations ciblées sur les marchés étrangers via des brochures/fiches thématiques, conférences et workshops
- de visites ou participations à des foires à l'étranger
- de participations à des missions économiques luxembourgeoises à l'étranger
- de la prise en charge des formalités administratives pour les marchés de la Grande Région
- de la publication d'un tableau des principales foires à l'étranger
- de l'abonnement aux marchés publics à l'étranger

CONTACT ENTREPRISE vous fournit une assistance dans le cadre de vos projets de développement à l'étranger.

EXPLOITATION ET ENVIRONNEMENT

Le Luxembourg accorde une grande importance au **développement durable de l'économie nationale et à la protection de l'environnement**.

De ce fait, les entreprises qui souhaitent s'implanter sont soumises, en fonction de leurs activités, à des autorisations spéciales ainsi qu'à certaines déclarations préalables.

La législation englobe plus particulièrement les règles en matière d'établissements classés («commodo-incommodo»), la lutte contre la pollution de l'air, la gestion des déchets ou encore la protection de l'eau.

Le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** vous offre une assistance et un conseil spécialisés dans ces domaines.

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE / ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Chambre des Métiers soutient les entreprises actives dans le domaine de la construction et de l'équipement technique afin d'être en mesure de respecter les exigences posées au niveau de la **performance énergétique des bâtiments**.

La Chambre des Métiers s'investit dans ce domaine porteur pour l'artisanat par l'organisation de formations, par l'attribution aux entreprises du label «Energie fir d'Zukunft+» et par un conseil individualisé.

La Chambre des Métiers anime par ailleurs le «Club de l'énergie» qui a pour objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables et de détecter les besoins des entreprises travaillant dans le domaine de l'énergie.

Le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** vous offre une assistance et un conseil spécialisés dans ces domaines.

FISCALITÉ

La fiscalité a une influence **déterminante sur la vie de l'entreprise** dès son projet de création, puis tout au long de son existence au Luxembourg et dans le cadre de la prestation de services ou de livraisons de biens à l'étranger.

CONTACT ENTREPRISE et le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** sont à disposition des entreprises confrontées à des questions de fiscalité directe et indirecte.

GESTION DU PERSONNEL

La **gestion des ressources humaines** est une des composantes fondamentales au bon fonctionnement d'une entreprise. Elle présuppose une bonne connaissance du droit du travail et de la sécurité du travail.

CONTACT ENTREPRISE tient à votre disposition un cahier juridique consacré au droit du travail et des chroniques régulières de jurisprudences. Il est par ailleurs possible d'avoir un conseil individualisé auprès d'un de nos conseillers juridiques.

ENGAGEMENT D'UN APPRENTI

La décision **d'engager un apprenti et d'en assumer la formation pratique dans l'entreprise** mérite une réflexion préalable et demande un engagement permanent du patron formateur et des collaborateurs qui entourent l'apprenti au quotidien.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** accompagne le patron formateur tout au long de la formation de l'apprenti qui dure, en règle générale, trois années. Il attribue également le label «Entreprise Formatrice» aux entreprises qui forment des apprentis. Plusieurs services sont mis à disposition du patron formateur pour lui faciliter la tâche et pour lui permettre de se concentrer sur l'essentiel, à savoir transférer son savoir à l'apprenti.

FORMATION DES COLLABORATEURS

La formation continue, c'est-à-dire l'investissement permanent dans le renouvellement et l'adaptation des qualifications des chefs d'entreprise et des collaborateurs, est devenue un enjeu majeur pour assurer **la performance et le développement de l'entreprise**.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** épaula et accompagne l'entreprise tout au long du processus d'apprentissage et de formation continue qui est un processus à vie. Il conseille et assiste les entreprises dans le choix de la formation et de l'institut de formation appropriés. Il développe et organise par ses propres soins des cours et séminaires, tous soldés par des certificats de réussite ou attestations de présence.

GESTION JURIDIQUE ET COMMERCIALE

La **gestion courante d'une entreprise** implique différentes démarches et le respect de différentes obligations, que ce soit dans le droit commercial, le droit des sociétés, le recouvrement de créances, le droit de la concurrence, le droit de la consommation, le droit de la propriété intellectuelle...

CONTACT ENTREPRISE tient à votre disposition des cahiers juridiques et des modèles pratiques sur ces différents sujets. Il est par ailleurs possible d'avoir un conseil individualisé auprès d'un de nos conseillers juridiques.

LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'**innovation** est un élément capital permettant aux entreprises d'avoir du succès dans un environnement économique très concurrentiel.

Le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE**, ensemble avec **LUXINNOVATION**, conseille et assiste les entreprises dans leurs efforts d'innovation et de transfert de technologies.

Il organise des événements sur le sujet de l'innovation via son « Club de l'énergie » et promeut l'artisanat en tant que secteur innovant via le « Prix de l'innovation dans l'artisanat ».

LABEL « MADE IN LUXEMBOURG »

Dans le contexte des actions de promotion des produits et des services nationaux, la Chambre des Métiers peut accorder les **labels « Luxembourg » et « Made in Luxembourg »**. Ces marques créées en 1984 par le Ministère de l'Économie ensemble avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce servent à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services.

Ces labels permettent, d'une part, d'informer les consommateurs luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux de qualité à l'étranger.

CONTACT ENTREPRISE est à votre disposition pour vous conseiller dans la démarche d'obtention de ces labels.

MARCHÉS PUBLICS

Avec un niveau d'investissement public élevé, de nombreuses entreprises participent à des **soumissions publiques**.

La législation régissant les marchés publics est très stricte tant au fond qu'à la forme.

Le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** est à votre disposition pour répondre à vos questions en la matière et représente l'intérêt des entreprises au sein de la Commission des Soumissions.

PRESTATIONS DE SERVICES AU LUXEMBOURG

Situé au cœur de la « Grande Région », le **marché luxembourgeois**, caractérisé par son multilinguisme et un pouvoir d'achat élevé, est particulièrement intéressant pour les entreprises françaises, belges et allemandes qui affluent en grand nombre vers le Luxembourg.

Conscient des opportunités qu'offre le marché intérieur européen et soucieux d'une concurrence saine et loyale, **CONTACT ENTREPRISE** a mis au point des services d'information et de soutien destinés à orienter les entreprises étrangères dans leurs démarches administratives au Luxembourg.

Depuis 2011, **CONTACT ENTREPRISE** est ainsi le « **Guichet Métiers** » pour les prestataires de services dans le secteur de l'artisanat. L'offre de Contact Entreprise comprend notamment la prise en charge de certaines formalités administratives dans le cadre de l'accès au marché luxembourgeois, la mise à disposition de fiches thématiques concernant des sujets-clé, la possibilité d'abonnement à un bulletin d'information périodique traitant des aspects spécifiques liés à la prestation de services au Luxembourg ainsi qu'un conseil individualisé sur demande.



SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

L'employeur doit remplir de nombreuses obligations relatives à **la santé de ses salariés et à la sécurité au sein de l'entreprise** qui relèvent d'une législation devenue de plus en plus complexe.

Pour guider les entreprises dans ce domaine important, le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** organise des manifestations d'information et de sensibilisation et vous propose une assistance individualisée.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En vertu de directives européennes, les **obligations imposées aux métiers de la bouche au niveau de l'hygiène et de la sécurité alimentaire** sont devenues de plus en plus nombreuses et contraignantes.

Pour aider les entreprises à se conformer aux exigences posées, le **CENTRE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE** édite, en concertation avec les autorités nationales compétentes, des guides de bonnes pratiques, organise des formations spécifiques et vous offre un conseil individualisé.

“La Chambre des Métiers
vous accompagne
au quotidien dans
le développement
de votre entreprise”



A man with short dark hair and safety glasses is smiling slightly while working in a workshop. He is wearing a dark blue jacket over a white t-shirt. In the background, there is a large green lamp and various mechanical parts. The overall scene is brightly lit, suggesting a professional and focused work environment.

VOTRE FORMATION

AU CENTRE DE NOTRE ATTENTION

Depuis toujours, le secteur de l'artisanat s'est fortement impliqué dans la formation professionnelle. **Le recrutement et la formation des apprentis, la qualification des futurs chefs d'entreprise et formateurs d'apprentis et la formation continue des patrons et de leurs collaborateurs** contribuent à l'image de marque d'un secteur qui se veut dynamique, créateur d'emplois et socialement responsable.



Vous avez des projets au niveau de la formation professionnelle. Vous envisagez d'engager un apprenti. Vous êtes intéressé par le Brevet de Maîtrise. Vous cherchez la formation continue adaptée à vos besoins ou à ceux de vos collaborateurs. Vous désirez avoir des informations sur les aides étatiques en matière de formation.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** se tient à votre disposition pour vous informer, assister et guider sur son offre de cours. Les principales informations concernant la formation dans l'artisanat sont également disponibles sur : www.cdm.lu.

Une excellente formation de base et une formation professionnelle initiale et continue performante constituent des éléments indispensables pour assurer la pérennité du développement économique et social de notre société.

Cependant, un certain nombre d'**évolutions** (régionalisation des activités, production, management, nouvelles obligations légales) nécessitent que la formation professionnelle soit constamment adaptée aux nouvelles réalités.

La durée de vie des qualifications initialement acquises se réduit de plus en plus vite et des mises à jour des connaissances, voire des réorientations professionnelles s'imposent. L'orientation tout au long de la vie « **lifelong guidance** » et l'apprentissage tout au long de la vie « **lifelong learning** » en sont les conséquences directes.



VOTRE APPRENTISSAGE & BREVET DE MAÎTRISE

FORMATION DANS L'ARTISANAT

Dans l'artisanat, la formation se décline comme suit :

1. FORMATION INITIALE
OU APPRENTISSAGE

2. FORMATION MENANT
AU BREVET DE MAÎTRISE

3. FORMATION CONTINUE

1. Formation initiale ou Apprentissage

L'apprentissage dans l'artisanat peut mener à trois diplômes :

1. le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP)

2. le Diplôme de Technicien (DT)

3. le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP)

Le DAP constitue la formation de référence et le début de la carrière dans l'artisanat. Son détenteur peut travailler en tant que salarié qualifié auprès d'une entreprise et il a le droit de s'inscrire au Brevet de Maîtrise pour poursuivre sa carrière professionnelle dans le secteur de l'artisanat.

PROMOTION DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le secteur de l'artisanat a besoin de plus d'apprentis et d'apprentis mieux formés. Il a également besoin de chefs d'entreprise et de collaborateurs compétents aptes à relever les défis futurs. Il importe donc d'**informer les jeunes et leurs parents sur les opportunités d'une carrière dans l'artisanat ainsi que d'informer les chefs d'entreprise et les collaborateurs sur les formations et le perfectionnement professionnels.**

Le DÉPARTEMENT FORMATION met à votre disposition des films et des fiches descriptives présentant les différents métiers qui peuvent être appris dans le cadre de l'apprentissage artisanal.

ENGAGEMENT ET FORMATION D'UN APPRENTI

La décision **d'engager un apprenti et d'en assumer la formation pratique dans l'entreprise** mérite une réflexion préalable et demande un engagement permanent du patron formateur et des collaborateurs qui entourent l'apprenti au quotidien.

Pour **disposer du droit de former**, le patron doit répondre à un certain nombre de conditions : être légalement établi dans le métier à former, avoir une qualification pédagogique, répondre aux conditions d'honorabilité, disposer des équipements techniques nécessaires...

Les **postes d'apprentissage** offerts par l'entreprise en vue de l'engagement d'un apprenti doivent être déclarés auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), service de l'Orientation professionnelle. L'apprenti introduit sa demande auprès de la même administration.

La relation entre le patron formateur et l'apprenti est fixée par un **contrat d'apprentissage** qui fixe les conditions de l'apprentissage pratique en entreprise ainsi que les droits et les obligations des parties. Le contrat d'apprentissage lie les deux parties pendant toute la durée de l'apprentissage.

L'engagement d'un apprenti et l'apprentissage du métier établit un **lien entre le patron formateur et l'apprenti** qui s'étend, en principe, sur trois années. Il est évident que des problèmes de différentes natures peuvent se manifester au courant de cette période.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** accompagne le patron formateur tout au long de la formation de l'apprenti qui dure, en règle générale, trois années. Il attribue également le label «**Entreprise Formatrice**» aux entreprises qui forment des apprentis.

Il vous informe sur les conditions à remplir et vous assiste dans les démarches à réaliser, notamment par la mise à disposition d'un formulaire de **demande d'attribution du droit de former**. C'est également ce même département qui accorde ou refuse le droit de former un apprenti.

Concernant les postes d'apprentissage, il vous assiste dans cette démarche et vous informe dès que la période de déclaration des postes est ouverte. Par ailleurs, il vous guide dans les procédures de déclaration des postes offerts et met à votre disposition un formulaire spécifique.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** contribue à limiter vos contraintes administratives en cas d'engagement d'un apprenti en préparant et en gérant les contrats d'apprentissage pour le compte du patron formateur et de l'apprenti. Vos démarches administratives sont donc limitées à l'essentiel.

2. Formation menant au Brevet de Maîtrise

Le Brevet de Maîtrise constitue le facteur de structuration et de pérennisation du secteur de l'artisanat par le biais des deux droits qu'il confère à son détenteur : créer une entreprise et former des apprentis.

PRÉPARATION À LA CRÉATION ET À LA DIRECTION D'UNE ENTREPRISE

La formation du Brevet de Maîtrise est l'exemple de la volonté et de la détermination du secteur artisanal à former ses chefs d'entreprise et ses cadres dirigeants. La formation menant au Brevet de Maîtrise confère à son détenteur deux droits : **créer une entreprise et former des apprentis.**

Les contenus de la formation sont conçus de manière à offrir une qualification polyvalente et complète couvrant les domaines suivants : l'organisation et la gestion d'entreprise ; la pédagogie appliquée ; la technologie et la pratique professionnelle.

Le but est de former une «élite» capable de : prester un service de qualité au client, gérer une entreprise de manière solide et professionnelle à l'abri des risques de faillite et former des collaborateurs de pointe.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** conçoit, développe et organise l'ensemble de la formation menant au Brevet de Maîtrise : cours, examens et remise des diplômes. Il vous conseille et vous guide lors du choix du métier, lors de la procédure d'inscription et pendant tout le parcours de formation.

Un dépliant spécifique vous renseigne sur les modalités d'inscription, sur les modules et matières à passer, les programmes et horaires des cours, les sessions d'examen et sur les conditions de réussite.

VOTRE FORMATION CONTINUE

3. Formation continue

La Formation continue constitue l'élément dynamique de la formation dans le secteur de l'artisanat.

S'adressant tant aux chefs d'entreprise qu'à leurs collaborateurs, le service Formation continue fournit toute une gamme de cours d'adaptation et de perfectionnement permettant aux entreprises de se développer et aux collaborateurs de progresser dans leur activité professionnelle.

ADAPTATION DES COMPÉTENCES DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES COLLABORATEURS

La formation continue, c'est-à-dire l'investissement permanent dans le renouvellement et l'adaptation des qualifications des chefs d'entreprise et des collaborateurs, est devenue un enjeu majeur pour assurer **la performance et le développement de l'entreprise**.

Le DÉPARTEMENT FORMATION épaulé et accompagne l'entreprise tout au long du processus d'apprentissage et de formation continue qui est un processus à vie. Il conseille et assiste les entreprises dans le choix de la formation et de l'institut de formation appropriés. Il développe et organise par ses propres soins des cours et séminaires, tous soldés par des certificats de réussite ou attestations de présence.

LA FORMATION TECHNIQUE DANS LE MÉTIER

Les compétences manuelles et techniques des collaborateurs doivent suivre **l'évolution des nouvelles technologies et des attentes** de plus en plus exigeantes des clients afin d'offrir un produit et un service de qualité.

Le DÉPARTEMENT FORMATION vous offre une panoplie de formations techniques et pratiques spécifiques aux différents métiers et aux différentes activités artisanales. Il publie chaque année 4 brochures regroupant l'offre par groupes de métiers: Alimentation; Construction; Mécanique; Mode, Santé & Hygiène.

LA FORMATION DITE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Au fur et à mesure que les entreprises se développent et que leur taille augmente, elles ont besoin de **connaissances pointues dans des domaines qui dépassent le seul domaine technique**: management et gestion d'entreprise, ressources humaines, marketing, communication, logistique, organisation, fiscalité, droit...

Le DÉPARTEMENT FORMATION vous offre une large gamme de formations dans les domaines visés. À cet effet, il travaille en coopération étroite avec l'OLAP et la Chambre de Commerce. Ensemble avec ces deux partenaires, le département gère une plateforme commune et publie une brochure reprenant l'ensemble de l'offre avec un descriptif détaillé pour chaque formation.

LES FORMATIONS SUR MESURE SECTORIELLES

Les entreprises sont confrontées systématiquement à de **nouvelles obligations légales** qui ont leur origine soit sur le plan national soit sur le plan européen. De plus en plus souvent, ces nouvelles exigences légales comportent un volet formation.

Le DÉPARTEMENT FORMATION procède, ensemble avec les professionnels des secteurs concernés, à une analyse des textes législatifs. Ensuite, il conçoit, développe et offre les formations appropriées à l'attention des entreprises concernées. Les formations offertes dans ce contexte sont entre autres: énergies renouvelables, travailleur désigné, mesures de prévention quant à l'utilisation de fluides frigorigènes, HACCP.

LA FORMATION POUR FORMATEUR D'APPRENTIS

Pour pouvoir former un apprenti, le patron formateur ou le tuteur désigné par le patron doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences pédagogiques nécessaires pour assurer une transmission des savoirs.

Le DÉPARTEMENT FORMATION vous offre une formation spécifique qui porte sur trois jours et confère les éléments indispensables pour former un apprenti et pour procéder à l'évaluation de ses compétences. Elle se solde par l'obtention du certificat « Tuteur en Entreprise ».

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Dans le contexte de la formation professionnelle, un certain nombre de diplômes, dont le DAP et le Brevet de Maîtrise, peuvent être obtenus par la voie alternative de la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** vous fournit les premiers éléments de réponse concernant la démarche à effectuer et vous guide vers les personnes de contact en vue d'entamer la procédure.

AIDES ÉTATIQUES POUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION

Pour soutenir les efforts concédés par les entreprises et les collaborateurs en matière de formation, **l'État a mis en place un certain nombre de mesures** dont les plus importantes sont :

- les **aides financières** pour les entreprises en matière d'investissement dans la formation ;
- le **congé formation** pour les participants aux formations.

Le **DÉPARTEMENT FORMATION** vous fournit les renseignements de base concernant ces deux mesures d'aide et il vous dirige vers les services compétents pour traiter votre demande d'aide. Il dispose également de fiches techniques reprenant le détail des mesures d'aide et les modalités et conditions d'attribution.



LA CHAMBRE DES MÉTIERS

LIEU DE RENCONTRE
ET D'ÉCHANGE



Contact

Chambre des Métiers
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : (+352) 42 67 67-1 · F : (+352) 42 67 87
E : contact@cdm.lu

Retrouvez le plan d'accès
et l'annuaire des contacts
individuels sur www.cdm.lu



La Chambre des Métiers dispose de plus de **17 salles** et espaces entièrement équipés (TV/Vidéo, connexion internet, projecteurs, écrans, infrastructures pour traduction simultanée en 3 langues...) qui peuvent servir à l'organisation de toutes sortes de manifestations, telles que formations, conférences, réunions... Ces locaux peuvent accueillir entre **10 et 50 personnes**.

De plus, un espace multifonctionnel de **730 m²** aménageable par cloisons amovibles ainsi qu'une salle des fêtes sont à votre disposition pour vos expositions et réceptions. Notre gestionnaire des salles prend en charge la réception et l'accueil des clients et visiteurs et gère la location des salles.

Pour plus d'informations, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse : gestion.salles@cdm.lu

RESTEZ INFORMÉ

CDM.LU - LE PORTAIL DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Que vous soyez patron, créateur d'entreprise, élève,
collaborateur ou salarié dans une entreprise artisanale,
informez-vous sur www.cdm.lu

cdm.lu est un outil d'information complet qui reprend toute l'actualité et l'agenda des événements, foires et conférences de la Chambre des Métiers.

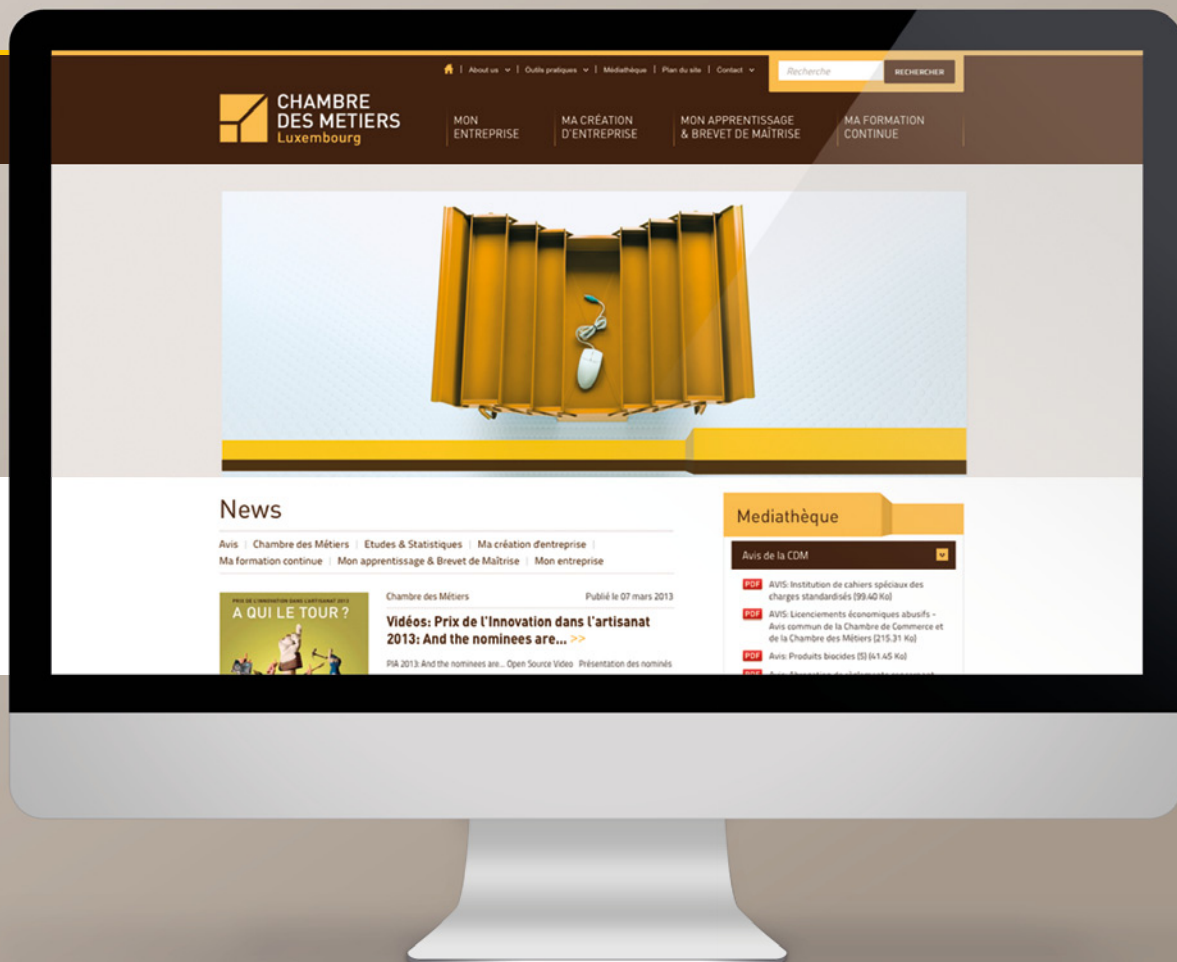
Par ailleurs, 4 grandes rubriques vous proposent une mine d'informations sur les sujets qui vous concernent.

La rubrique **«Mon Entreprise»** dédiée aux patrons et aux décideurs d'entreprises propose des informations pratiques et complètes aux niveaux technologique, économique, juridique ou social. Une multitude de fiches et de documents téléchargeables sont à votre disposition sur les sujets qui touchent votre société.

«Ma Création d'entreprise» conseille les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises et propose toutes les réflexions et démarches à suivre pour leur futur projet d'entreprise.

«Mon Apprentissage & Brevet de Maîtrise» informe les jeunes gens en matière d'apprentissage et de formation initiale dans l'artisanat. Par ailleurs, cette rubrique informe sur le Brevet de Maîtrise, sur les horaires et programmes des cours et des examens du Brevet de Maîtrise.

«Ma Formation continue» permet aux chefs d'entreprise et à leurs collaborateurs en quête de formation continue de consulter toute l'offre de cours de la Chambre des Métiers et de s'inscrire directement en ligne.



“Beaucoup d’autres fonctionnalités vous attendent. Surfez sur **cdm.lu** et restez informé sur l’actualité qui concerne votre activité”

L'excellence du Brevet de Maîtrise
Des emplois passionnants

Sous-traitant de l'industrie

Mécanique

6.000 entreprises artisanales

Prestataire de services

Communication

Service au client

Facteur stabilisateur de l'économie luxembourgeoise

Votre entreprise

Défenseur des intérêts des PME artisanales

Protection de l'environnement

Innovation

Des femmes et des hommes chefs d'entreprise

Politique économique & sociétale

Green jobs Mé

Créativ

Conquête de nouveaux march

Campagnes

80.000 emplois

Réu

L'excellence du travail

Formation continue

Construction

Savoir-faire

ité Communication

230 créations d'entreprises par an

de sensibilisation

semble ■ Chambre professionnelle

MISSISSONS

prise

Activités artisanales
Avis législatifs

Représentant de l'Artisanat

Alimentation

Des femmes et des hommes chefs d'entreprise

Dynamique
6.000 entreprises

Un secteur résistant à la crise
La formation des jeunes
Entreprises formatrices

Secteur diversifié
Alimentation

Etudes & Analyses

Prises de positions

Valorisation des métiers

Motivation

L'excellence du travail

écanique

Mode – Santé – Hygiène
Exportation
Technologie

Efficiace énergétique

Producteur de biens et de services de consommation

Socialement responsable

Diversité des métiers

www.cdm.lu



**CHAMBRE
DES METIERS**
Luxembourg

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : (+352) 42 67 67-1 · F : (+352) 42 67 87
E : contact@cdm.lu